

FÉDÉRAL Procédures

Les investisseurs en collaboration avec leurs spécialistes en immigration doivent remplir les documents suivants tel que précisé ci-dessous et remettre les originaux à ScotiaMcLeod. Dès la réception des documents mentionnés ci-dessous, ScotiaMcLeod vous fournira le numéro de compte et les directives aux fins du virement électronique

Attestation de l'investisseur

Deux originaux

- Un pour le bureau d'immigration
- Un pour ScotiaMcLeod

Formulaire IMM8 et autres formulaires associés

(Disponibles sur le site internet de CIC)

Une photocopie pour ScotiaMcLeod

Entente de souscription

Pages 1 à 5 seulement

Trois originaux pour ScotiaMcLeod

Identification

- Soumettre une photocopie claire de **toutes les pages** du passeport **valide** du candidat. Le spécialiste en immigration doit **attester sur la page-photo que celle-ci est COPIE CONFORME à l'original en signant dessus.**

- Soumettre une carte d'affaires du candidat ou une photocopie claire de celle-ci.

Afin que nous puissions procéder au placement des fonds avec l'immigration, la lettre d'approbation des bureaux de visa doit être envoyée à ScotiaMcLeod immédiatement après l'émission. Une copie du visa doit être également fournie à ScotiaMcLeod après réception.

IMPORTANT

ScotiaMcLeod signera une originale de l'« Attestation de l'investisseur » lorsque tous les documents mentionnés ci-dessus seront reçus. Une originale de l'« Attestation de l'investisseur » doit être incluse dans la demande d'immigration avant d'être soumise.